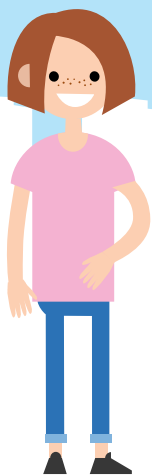


2018
-
2019



RACONTE-MOI MA VILLE !

Comprendre le fonctionnement d'une commune
et devenir Conseiller municipal jeune

SOMMAIRE

- 4 LA FRANCE EST UN PUZZLE DE PRÈS DE 36 000 COMMUNES**
- 6 LA MAIRIE ET L'ÉCOLE**
- 8 DÉVELOPPER LE SPORT, LA CULTURE ET AIDER LES ASSOCIATIONS**
- 10 UNE VILLE SOLIDAIRE**
- 12 FOURNIR L'EAU, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET GÉRER LA VOIRIE**
- 14 AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE**
- 16 ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS**
- 18 LA ROCHE-SUR-YON, VILLE EUROPÉENNE OUVERTE SUR LE MONDE**
- 20 LA MAIRIE PRÉPARE SON BUDGET TOUS LES ANS**
- 22 LES CITOYENS ONT UN POUVOIR IMPORTANT**
- 24 LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 26 LE MAIRE DE LA VILLE**
- 28 LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION OU L'INTERCOMMUNALITÉ**
- 30 ORGANISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET COLLECTER LES DÉCHETS**
- 32 ET LES JEUNES DANS TOUT ÇA ?**
- 34 LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA ROCHE-SUR-YON**



Rédaction : Ville de La Roche-sur-Yon

Mise en page : Ville de La Roche-sur-Yon / Impression : Imprimerie Belz

Crédit photos : Ville de La Roche-sur-Yon / La Roche-sur-Yon Agglomération / Cobalt communication / Philippe Bertheau / Richard Echassieriau

juillet 2018

À La Roche-sur-Yon, décider et choisir n'est pas seulement l'affaire « des grands ».

Tu peux, toi aussi, participer à la vie de ta ville, en élisant les membres du conseil municipal des jeunes, par exemple.

Mieux encore, tu peux aussi être candidat pour en faire partie.

Élu conseiller, tu pourras proposer tes idées ou celles d'autres enfants et ainsi améliorer notre commune.

Cela t'intéresse ? Lis d'abord ce guide. Tu découvriras le rôle d'une commune, son fonctionnement, les équipements et les services existant à La Roche-sur-Yon, mais aussi les relations des Yonnais avec les communes voisines et même les pays les plus lointains. Tu apprendras également en quoi consistent les missions des élus.

Si tu aimes ta ville et si tu veux t'investir, n'hésite pas ! La Roche-sur-Yon a besoin de tous.

Luc Bouard

Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



La Roche-sur-Yon
vue du ciel

LA FRANCE EST UN PUZZLE DE PRÈS DE 36 000 COMMUNES

Qu'est-ce qu'une commune ?

Quand on te demande le nom de ta commune, tu réponds sans hésiter : "c'est l'endroit où j'habite".

Mais peux-tu expliquer ce qu'est une commune ? La réponse est simple : c'est une petite portion bien délimitée du territoire français.

La France ressemble à un puzzle et chaque partie de ce puzzle représente une commune.

Il y en a près de 36 000 en France et 269 en Vendée. Chaque commune porte un nom différent.

Une majorité de petites communes

Dans un puzzle, chaque pièce est différente des autres. On retrouve la même chose pour les communes. Elles sont très différentes en superficie et en nombre d'habitants. Ta commune, La Roche-sur-Yon, mesure 8 752 hectares (elle est grande comme 17 000 terrains de football) et compte environ 56 000 habitants.

Les communes existent depuis 222 ans. Leur création date de la Révolution française de 1789. La Roche-sur-Yon a été créée par un décret de l'empereur Napoléon 1^{er}, le 25 mai 1804 (à l'époque, on disait : le 5 prairial an XII).

Dans chaque commune, il y a une mairie

De nombreuses décisions sont prises au niveau de ta commune pour améliorer la vie quotidienne des habitants ; il faut, par exemple, organiser la circulation des voitures, construire des écoles, etc. Toutes ces décisions sont prises par le maire et les conseillers municipaux, qui siègent à la mairie. Ils sont élus par les citoyens lors des élections municipales, tous les six ans. Pour réaliser sa mission, la mairie a besoin d'hommes et de femmes : ce sont les employés communaux, qui sont répartis dans les différents services municipaux comme le service des sports, le service scolaire, le service de la voirie, le service des espaces verts...

La mairie gère l'état civil

L'État doit identifier chaque personne avec précision. Pour une raison de proximité avec les habitants, les mairies sont chargées d'enregistrer ces renseignements. Il s'agit de l'état civil : nom, prénoms, dates de naissance, de mariage, de décès...

La mairie délivre également des documents administratifs officiels qui servent de preuve : actes de naissance, de mariage, de décès, livrets de famille, cartes d'identité, passeports...

La mairie organise les différentes élections

Concernant les élections municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielles et européennes, la mairie s'occupe de :

- l'inscription des électeurs sur les listes électorales,
- la mise en place des bureaux de vote, le dépouillement des bulletins et la proclamation des résultats.



QUESTIONS

1. Connais-tu l'origine du nom de ta commune ?

2. Combien y a-t-il d'habitants dans ta commune et comment s'appellent-ils ?

3. Quels sont les symboles affichés dans la mairie ?



Rentrée des classes

LA MAIRIE ET L'ÉCOLE

La mairie bâtit et équipe les écoles publiques

Tous les matins, tu vas à l'école pour travailler, en compagnie de tes camarades de classe. En France, l'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Depuis 1884, la mairie joue un rôle important au niveau des écoles publiques :

- elle est propriétaire des terrains et des bâtiments qu'elle entretient et fait réparer,
- elle paye le chauffage et l'électricité,
- elle emploie du personnel (par exemple, des animateurs, des agents de restauration et d'entretien),

- elle équipe les classes avec du matériel (les bureaux, les chaises, les tableaux et ordinateurs) et des fournitures pour les élèves.



BON À SAVOIR

Si tu es dans une école primaire privée, elle n'appartient pas à la mairie. Mais la mairie peut aider ton école en donnant chaque année de l'argent pour payer certaines dépenses.

La mairie peut offrir d'autres services aux enfants

Par exemple :

- elle aide au départ en classe de découverte (neige, mer, patrimoine...),
- elle propose un service de restauration,
- elle offre un service d'accueil avant et après l'école,
- elle met en place un temps d'aide à la scolarité,
- elle participe à la création d'accueils de loisirs ou de colonies de vacances pour accueillir les enfants pendant les vacances scolaires,
- elle propose des activités sportives, culturelles dans le cadre scolaire et extrascolaire (enseignement de la musique ou arts plastiques).



À DÉCOUVRIR...

- Centre municipal de restauration, 56 boulevard Gaston-Defferre (repas scolaires)
- Le Cyel
rue Salvador-Allende



À TOI DE JOUER !

Pour que ton école soit agréable à vivre, respecte les locaux et prends soin du matériel.



QUESTIONS

1. À ton avis, qui définit les programmes scolaires et qui paye les enseignants ?

2. Qui prépare les déjeuners dans ton école ?



Les enfants participent au Tour de France

DÉVELOPPER LE SPORT, LA CULTURE ET AIDER LES ASSOCIATIONS

Une commune, où il fait bon vivre, est aussi un endroit où les habitants peuvent se distraire, pratiquer un sport et se cultiver.

C'est pourquoi, la mairie organise des événements et construit des équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Ces équipements sont mis à la disposition du public et des nombreuses associations.

Aider les associations

Dans chaque commune, il existe des associations qui réunissent des personnes pratiquant une même activité : un club de rugby, une troupe de théâtre, un atelier d'écriture, une amicale de retraités, etc.

La mairie soutient ces associations qui animent la ville en leur versant une somme appelée "subvention".

Organiser les fêtes et favoriser le tourisme

L'animation est différente d'une commune à l'autre. Elle dépend de sa taille, de sa situation géographique et de son histoire.

Pour animer la ville, la mairie peut :

- construire une salle des fêtes, un hall d'exposition ou une salle de spectacle,
- organiser des manifestations en plein air (carnaval, feux d'artifice...),
- aménager des sites touristiques (plan d'eau, terrain de camping...).



Colors, Kid's parade



À DÉCOUVRIR...

- le stade Henri-Desgrange, rue de Saint-André
- le théâtre, place du théâtre
- la salle du Manège, esplanade Mazurelle
- les médiathèques, esplanade Mazurelle et dans les quartiers
- le festival R.Pop jardin de la mairie (concerts gratuits en juin et juillet)
- R.Pop Kids jardin de la mairie

QUESTIONS



1. Quels équipements sportifs ou culturels utilises-tu ?

2. Sais-tu ce qu'est le 14 bis-espace jeunes ?



La Ville soutient les personnes âgées

UNE VILLE SOLIDAIRE

Logement : la mairie joue un rôle important pour permettre à tous de se loger

- Elle décide des endroits où l'on construit des immeubles ou des maisons et l'écrit sur une carte appelée Plan local d'urbanisme (voir p. 14).
- Elle participe à des projets où l'on construit des logements sociaux comme des HLM (Habitation à loyer modéré).
- Elle doit s'assurer que tous les lieux publics sont accessibles aux personnes handicapées (par exemple, les emplacements réservés sur les parkings municipaux).
- Elle participe à la formation et à la recherche d'emploi des jeunes et à leur insertion.

Aide sociale : la mairie soutient les personnes qui en ont besoin

Certains habitants de la commune ont des difficultés pour vivre, soit parce qu'ils font face à des problèmes de santé, soit parce qu'ils manquent d'argent. Par solidarité, la mairie va les aider.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) intervient avec le Département, l'État et des associations :

- les personnes avec peu d'argent reçoivent des tickets qui permettent d'acheter de la nourriture,
- les sans-abri sont accueillis dans un centre d'hébergement (à La Roche-sur-Yon, il s'agit de la Halte),
- les personnes âgées isolées ou malades peuvent demander qu'on leur apporte leurs repas chez elles.



À TOI DE JOUER !

Si tu souhaites t'engager pour proposer tes idées pour les personnes en situation difficile, inscris-toi dans la commission Solidarité et citoyenneté. (cf. p. 33)



QUESTIONS

1. Savais-tu que la Ville de La Roche-sur-Yon s'engage en faveur des droits de l'enfant en tant que "Ville amie des enfants" avec l'Unicef ?
Si tu souhaites en savoir plus, demande à ton élu CMJ.





La mairie entretient et développe le réseau de voirie

FOURNIR L'EAU, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET GÉRER LA VOIRIE

La voirie, l'éclairage public et les bâtiments municipaux

La mairie entretient les rues, crée des ronds-points et des chemins pour les piétons. Elle modernise les trottoirs et les aménage pour permettre le passage des poussettes et des personnes en fauteuil roulant. C'est un travail important car il y a près de 500 kilomètres de voirie à La Roche-sur-Yon !

La mairie assure aussi l'entretien de l'éclairage public et des bâtiments municipaux.

La distribution de l'eau potable

Ouvrir un robinet est un geste si banal qu'on oublie tout le travail nécessaire pour acheminer l'eau jusque dans nos maisons :

- dans un premier temps, cette eau est captée dans une réserve d'eau, Moulin-Papon, où elle est traitée pour la rendre potable,
- puis elle est transportée jusque dans chaque habitation grâce à des tuyaux enterrés sous les rues, qui forment le réseau d'eau potable.

La récupération des eaux usées

Et l'eau sale, que fait-elle après avoir quitté ta baignoire ou tes WC ? Elle va rejoindre des canalisations (gros tuyaux enterrés sous la rue) : le réseau des eaux usées. Installé par la Communauté d'agglomération (voir p. 28), ce réseau récupère également les eaux usées des usines.

Les eaux de pluie recueillies par les caniveaux rejoignent directement les rivières (l'Yon, l'Ornay et la Riallée) par le réseau pluvial.



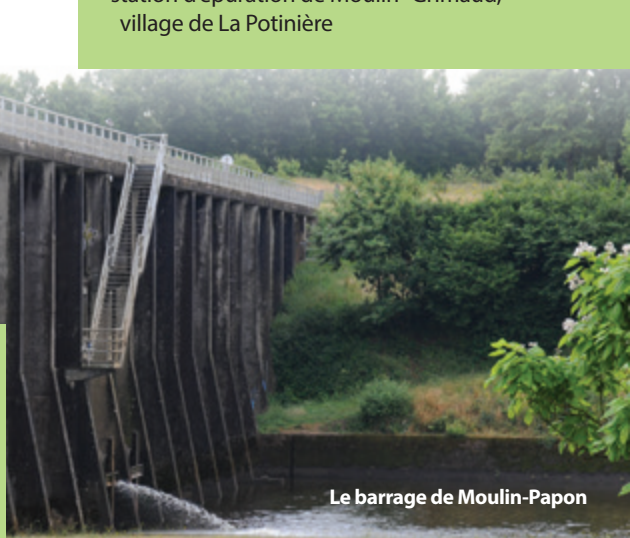
À DÉCOUVRIR...

- station de traitement des eaux de Moulin-Papon, lieu-dit Moulin-Papon (photo ci-dessous)
- station d'épuration de Moulin-Grimaud, village de La Potinière



BON À SAVOIR

Pour limiter la pollution, il faut auparavant traiter les eaux usées dans la station d'épuration, avant leur rejet dans les rivières.



Le barrage de Moulin-Papon



QUESTIONS

1. As-tu une idée de la consommation d'eau de ta famille ?
Demande à tes parents .



La Loco numérique

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

Maisons, immeubles, espaces verts...
on ne construit pas n'importe quoi n'importe où !

C'est pourquoi la mairie divise le territoire de la commune en zones réservées à une utilisation précise, comme :

- les zones naturelles (forêts, bois, rivières...),
- les zones agricoles (champs, prés...),
- les zones d'habitat (immeubles, maisons...),
- les zones industrielles (entrepôts, usines).

Ces zones sont indiquées sur une carte de la commune appelée Plan local d'urbanisme (PLU). Ce document est accompagné d'un règlement qui explique ce qu'on a le droit ou non de faire concernant l'architecture : hauteur maximum des bâtiments, matériaux à utiliser et aspect extérieur.

C'est pour ces raisons qu'avant de commencer les travaux, il faut demander à la mairie un permis de construire.

Espaces publics

C'est la mairie qui s'occupe de tout cela : elle construit, aménage, entretient les rues, les trottoirs, les places et embellit les jardins publics.

À DÉCOUVRIR...

- Le square Bayard, le jardin des Compagnons, le jardin de la préfecture, le parc des Oudairies.



Développer l'économie

Les entreprises représentent une richesse pour la commune. Elles offrent du travail aux habitants et elles apportent de l'argent.

Pour accueillir des usines, des magasins et des bureaux, la mairie et l'Agglomération (voir p. 29) vont aménager le territoire :

- créer des zones d'activités ou zones industrielles et vendre ensuite ces terrains aux entreprises pour qu'elles s'installent,
- aménager et rénover le centre-ville pour y développer des commerces,
- accorder aux commerçants des emplacements dans les rues pour les foires et les marchés.

Pour ces actions, la mairie de La Roche-sur-Yon et la Communauté d'agglomération se font aider par Oryon, une entreprise spécialisée dans le développement économique.

QUESTIONS

1. Si tu as l'occasion d'aller à la mairie, demande à consulter le PLU et repère dans quelle zone tu habites.

2. Cite de mémoire le nom de trois rues ou places de ta commune ?

3. Peux-tu citer des travaux récents qui ont été réalisés dans ta commune ?



La police municipale veille à la sécurité des habitants

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS

La mairie établit des règles de fonctionnement

Quand tu pratiques un sport collectif comme le football ou le basket, tu sais qu'il y a des règles à respecter. C'est vrai aussi dans une commune : les habitants, qui partagent le même territoire, doivent s'organiser pour respecter les autres et bien vivre ensemble. La mairie agit en ce sens en prenant des arrêtés municipaux qui fixent les règles de fonctionnement.

Des règles de sécurité

Circulation

La mairie est chargée d'organiser le déplacement des voitures, des vélos et des

piétons avec un maximum d'efficacité et de sécurité. Pour cela, elle définit des règles de circulation, installe les feux tricolores et les panneaux de signalisation.

Risque d'incendie

La mairie peut interdire aux habitants de brûler les déchets verts dans leur jardin en été pour éviter les incendies. Elle donne de l'argent aux sapeurs-pompiers pour les aider dans leurs missions. Elle peut avoir un centre de secours sur son territoire.

Des règles à respecter

Les habitants ont besoin d'être en sécurité et de se sentir protégés. C'est pourquoi, la Ville de La Roche-sur-Yon a créé :

- un service de prévention spécialisée,
- un service de médiation sociale : les médiateurs sociaux qui y travaillent sont chargés d'écouter et de dialoguer avec les habitants. Ils alertent les services techniques en cas de dégradation des biens publics et font connaître à la population les risques qu'elle peut provoquer ou subir,
- un service d'assistance juridique et d'aide aux victimes chargé d'informer les citoyens sur leurs droits,
- une police municipale pour faire respecter les arrêtés municipaux et veiller à la sécurité dans la commune.

Ces différentes règles ne sont pas faites pour ennuyer les citoyens. Au contraire, elles servent à protéger tout le monde et permettent à chacun de bien vivre dans sa commune.



PETIT RAPPEL

Numéros d'urgence

15 SAMU **18** pompiers
17 police secours **119** enfance maltraitée

Des règles de "bon voisinage"

Pour mieux vivre ensemble, il faut se respecter les uns les autres.

Pour éviter qu'un habitant gêne ses voisins (bruit, hygiène...), la mairie peut intervenir.

Elle fait appliquer la loi sur les animaux errants et les chiens dangereux.

Elle contrôle le stationnement payant.



BON À SAVOIR

La police municipale ne remplace pas la police nationale, ni la gendarmerie.

QUESTIONS

1. Comment reconnais-tu les médiateurs sociaux ?

2. Sais-tu de qui ils dépendent ?





Un projet collaboratif entre les élèves de l'école Montjoie et de Tizi Ouzou

LA ROCHE-SUR-YON

VILLE EUROPÉENNE OUVERTE SUR LE MONDE

Les villes jumelles

Gummersbach et Burg en Allemagne, Coleraine en Irlande du Nord, Cáceres en Espagne, Drummondville au Canada et Tizi Ouzou en Algérie sont des villes jumelées avec La Roche-sur-Yon.

Les relations d'amitié avec ces six villes ont été officialisées par des chartes de jumelage qui permettent de favoriser les rencontres et les projets entre leurs habitants. C'est ainsi que des milliers de Yonnais et autant d'habitants de ces villes jumelles ont pu participer à des échanges scolaires, sportifs, culturels, associatifs...

Il faut ajouter d'autres villes européennes : Afandou (Grèce), Leksand (Suède), Oulainen (Finlande), Assen (Pays-Bas) et Horsholm (Danemark) avec lesquelles des liens ont été tissés dans le cadre du réseau REVE (Réseau des villes européennes), né en 1994, à La Roche-sur-Yon.

Les villes amies

De la plus grande, Zibo, en Chine (4,3 millions d'habitants) à la plus modeste, Costache Negri, en Roumanie (2 800 habitants), en passant par Tambacounda au Sénégal et Al Yamoun en Palestine, elles sont autant de signes de l'ouverture de La Roche-sur-Yon sur le monde.

Échanges culturels, missions économiques, rencontres et coopérations décentralisées rythment et enrichissent la qualité des relations avec ces villes si différentes.

Quand il faut, la solidarité yonnaise s'exprime pour soutenir les villes amies en difficulté ou qui manquent de moyens : c'est ainsi que La Roche-sur-Yon conduit des projets de coopération avec Tambacouda et Al Yamoun entre autres.

Une maison du Monde et des citoyens

À la maison du Monde et des citoyens au château du Plessis, on y trouve bien sûr des informations sur l'ensemble des villes partenaires de La Roche-sur-Yon, mais aussi une foule d'informations pour ceux qui ont envie de "bouger" et de s'investir dans des projets de solidarité internationale.

Les étrangers qui viennent étudier, travailler (comme les assistants de langues) ou visiter notre ville y sont accueillis et renseignés.

C'est aussi un centre de documentation sur l'Union européenne (ouvrages et postes connectés à Internet).



À DÉCOUVRIR...

- Maison du Monde et des citoyens
Château du Plessis
172 rue Roger-Salengro
Courriel : ri@larochesuryon.fr



QUESTIONS

1. Es-tu déjà allé dans une des villes partenaires de La Roche-sur-Yon ?

2. Parles-tu une langue étrangère et as-tu eu l'occasion de l'utiliser avec un étranger ?



La mairie définit
ses priorités avant
d'adopter son budget

LA MAIRIE PRÉPARE SON BUDGET TOUS LES ANS

Chaque année, la mairie prévoit ses recettes

Les nombreuses actions de la mairie ont un coût. D'où provient l'argent qui va financer ces activités ?

Il existe cinq sources principales d'argent :

- les impôts locaux versés chaque année par les habitants et les entreprises. Ils sont composés de :
 - » la taxe d'habitation pour les personnes habitant dans la commune,
 - » la taxe foncière pour les propriétaires de terrain, de maison(s) ou d'immeuble(s),
- les aides de l'État,
- les revenus divers de différents services payants (restauration scolaire, accueils périscolaires, stationnement...),
- les emprunts que la commune peut demander auprès d'une banque,
- la participation de la Région, du Département (et quelquefois de la Communauté européenne) pour des actions décidées en commun.



BON À SAVOIR

Une partie seulement des impôts locaux sert à financer la commune, le reste étant destiné à la Communauté d'agglomération (voir p. 28), au Département et à la Région.



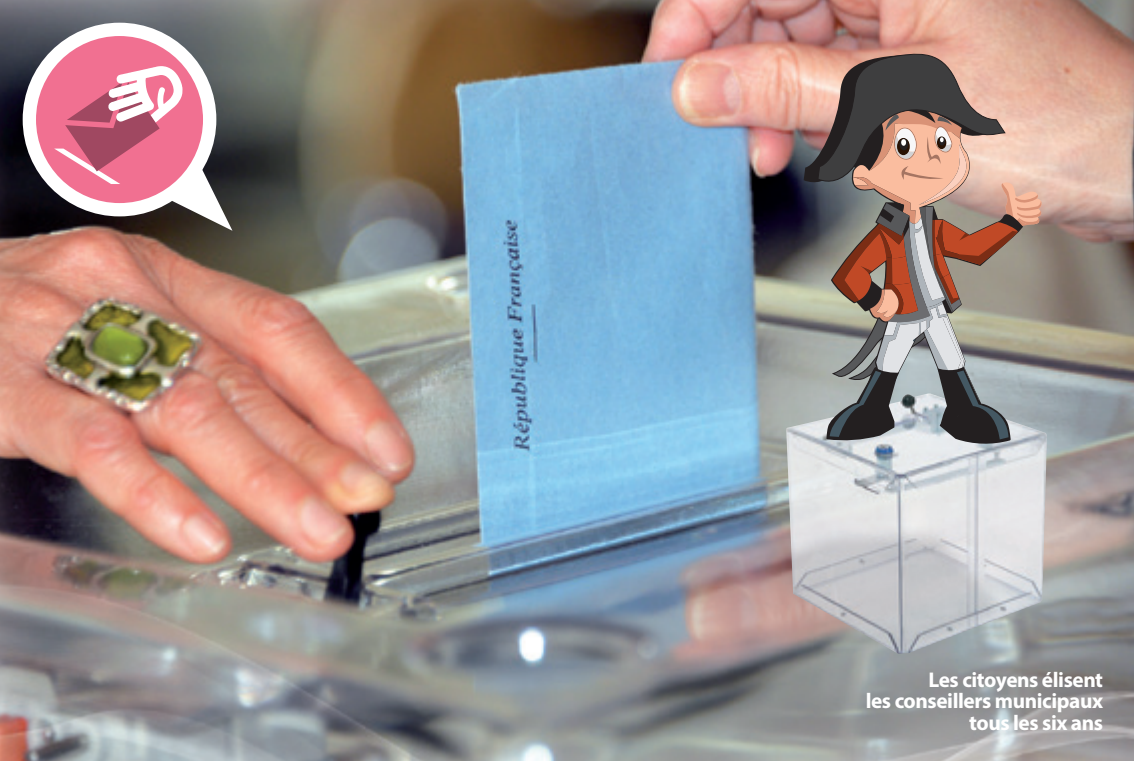
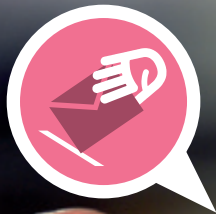
Chaque année, la mairie calcule ses dépenses

La commune commence par calculer les dépenses obligatoires : payer le personnel, le fonctionnement de l'école, le remboursement des emprunts aux banques... Avec l'argent qui reste, la commune va faire des choix :

- va-t-on construire une nouvelle école ?
- doit-on rénover des équipements sportifs ?
- peut-on augmenter les aides aux associations ?

La mairie est donc obligée de définir ses priorités avant d'adopter son budget par le vote des conseillers municipaux.

Le budget doit être équilibré : les dépenses ne peuvent pas dépasser les recettes ! C'est pourquoi, il faut tout calculer avec beaucoup de rigueur.



Les citoyens élisent
les conseillers municipaux
tous les six ans

LES CITOYENS ONT UN POUVOIR IMPORTANT

Les élections municipales

Le pouvoir le plus important du citoyen est de choisir les femmes et les hommes qui vont le représenter pour diriger la commune.

Les citoyens élisent les conseillers municipaux tous les six ans, lors des élections municipales.

Les candidats aux élections se présentent sur des listes. Chaque liste propose un programme dans lequel elle explique ce qu'elle veut faire pour la commune. Après quelques semaines de débats, les électeurs choisissent parmi ces différentes propositions.

Les candidats qui obtiennent le plus de voix sont élus. Voter, c'est donc un moyen de participer et d'orienter la vie de sa commune. Dans les villes de plus de 1 000 habitants, chaque liste est composée d'autant de femmes que d'hommes : on appelle cela la parité.



BON À SAVOIR

Les dernières élections municipales ont eu lieu en mars 2014.

Les conseillers municipaux élisent ensuite le maire et ses adjoints.

Dans les jours qui suivent les élections, les conseillers nouvellement élus se réunissent pour la première séance du conseil municipal. Ils choisissent parmi eux le maire et ses adjoints. Le nombre de conseillers municipaux varie de 9 à 163. Plus il y a d'habitants et plus il y a de conseillers (45 pour La Roche-sur-Yon).

Entre deux élections municipales, les citoyens sont informés et consultés

Les élus ont des contacts avec la population :

- les séances du conseil municipal sont publiques : tout le monde a le droit d'y assister. De plus, des comptes-rendus sont affichés à la mairie ou publiés dans les journaux et sur le site internet de la Ville ;
- des réunions publiques ou des enquêtes publiques sont organisées pour connaître l'avis des citoyens sur des projets importants (par exemple, l'enquête publique est obligatoire quand la mairie veut modifier son Plan local d'urbanisme) ;
- un magazine d'information qui parle des événements de la commune et des douze autres communes de l'Agglomération est distribué gratuitement aux habitants dans les boîtes aux lettres. Il s'agit de "Roche Plus".



Les instances consultatives

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) et le Conseil des sages sont appelés "instances consultatives". Les conseillers de ces instances fonctionnent en commissions comme le conseil municipal. Ils participent par leurs projets, leurs réflexions et leurs expertises à la vie de la cité. Les conseils citoyens sont composés d'habitants et de représentants des associations, nommés pour trois ans ; leurs réunions sont publiques.

Les maisons de quartier

La mairie favorise le "mieux-vivre ensemble" en encourageant l'action des maisons de quartier. Ce sont des lieux d'expression, de convivialité et de solidarité pour les habitants. Elles organisent des activités culturelles, éducatives, sportives ou de loisirs pour tous les âges.



À DÉCOUVRIR...

- Le magazine intercommunal, "Roche Plus"
- le portail Internet de la Ville et de l'Agglomération www.larochesuryon.fr



QUESTIONS

1. Combien y a-t-il de conseillers municipaux dans ta commune ?

2. Y a-t-il autant de femmes que d'hommes ?



Le conseil municipal se réunit à la mairie au moins une fois par trimestre

LE CONSEIL MUNICIPAL

C'est le Conseil municipal qui prend les décisions

Toute décision commence par un projet.

L'initiative d'un projet a des origines diverses :

- la proposition du maire ou d'un conseiller municipal,
- la demande d'une association ou d'une entreprise.

Pour que le projet aboutisse, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Examen par le maire et les élus : ils se réunissent régulièrement pour faire le point ; après discussion, les projets qui semblent les plus intéressants sont retenus. Chaque Conseiller municipal est spécialisé dans un domaine : urbanisme, social, sport, culture...

- Examen en commission : les Conseillers municipaux se réunissent en groupes de travail appelés commissions (quatre commissions à La Roche-sur-Yon) ; ils étudient alors en détail les propositions, émettent des avis ou proposent des modifications.



BON À SAVOIR

- Le maire confie aux membres de son équipe (adjoints et délégués) certaines de ses missions...
- Tu peux assister à une séance du conseil municipal.



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le rôle de ces commissions est d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Organisées par thématique, elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail. Elles proposent des avis consultatifs destinés à permettre au Conseil, seul décisionnaire, de délibérer.

À la mairie de La Roche-sur-Yon, quatre commissions existent :

Commission 1 : Finances – Économie – Commerce – Emploi – Administration générale – Numérique – Sécurité – Prévention

Commission 2 : Urbanisme – Logement – Développement durable – Déplacements – Espace rural – Aménagement du territoire

Commission 3 : Solidarités – Santé – Politique de la ville – Handicap – Lien entre les générations

Commission 4 : Éducation – Sport – Jeunesse – Culture – Festivals – Histoire de la ville – Relations internationales

Vote du conseil municipal

Le maire convoque tous les Conseillers municipaux dans la salle du conseil municipal à la mairie, au moins une fois tous les trois mois et plus souvent si nécessaire. Il va leur expliquer les projets étudiés par les commissions.

Les Conseillers municipaux votent sur chaque projet et décident, à la majorité des voix, d'accepter ou refuser les propositions qui leur sont faites.

Ces décisions s'appellent les délibérations du conseil municipal.

C'est donc l'ensemble du Conseil municipal qui décide.

Le vote du budget de la commune, qui a lieu une fois par an, est la séance la plus importante car c'est le moment où les Conseillers municipaux décident des recettes et des dépenses.

Toutes les décisions prises par les communes sont contrôlées par la Préfecture (qui représente l'État), pour s'assurer du respect des lois.

CONNAIS-TU LES ÉLUS MUNICIPAUX ?

Retrouve l'ensemble des élus sur www.larochesuryon.fr rubrique Les élus.





QUESTIONS

1. Comment s'appelle le maire de ta commune ?

2. Sais-tu quelle est la durée du mandat d'un maire ?



Luc Bouard,
Maire de La Roche-sur-Yon

LE MAIRE DE LA VILLE

C'est le personnage central de la mairie

Le maire joue un rôle moteur au sein du Conseil municipal :

- il est à l'origine des idées avec les adjoints et les conseillers municipaux,
- de plus, il négocie des collaborations avec le Département, la Région et l'État, par exemple pour financer un équipement collectif en commun,
- il prépare l'ordre du jour des séances du conseil municipal et préside la réunion

pendant laquelle il présente aux conseillers municipaux les propositions pour lesquelles ils vont voter,

- une fois les décisions adoptées, le maire a pour mission de les faire appliquer. Par exemple, si le conseil municipal a décidé de construire une salle des fêtes, c'est le maire qui a la responsabilité de la mise en œuvre des travaux.

Dans certains cas, il décide seul :

- il dirige le personnel municipal et embauche les employés,
- il est responsable de l'ordre public et il prend des arrêtés municipaux.

Il représente l'État :

- il est chargé de l'état civil ; c'est pour cela qu'il célèbre les mariages civils à la mairie : il porte alors une écharpe tricolore (bleu, blanc et rouge), comme le drapeau de la France,
- il s'occupe d'organiser les élections sur le territoire de la commune.

Il représente la commune :

- dans les cérémonies officielles,
- en justice, en cas de litige engageant la responsabilité de la mairie.

Il est à l'écoute de la population :

- il prend alors connaissance des problèmes des habitants et réfléchit avec eux pour trouver des solutions,
- pour mieux les écouter, il peut créer des assemblées consultatives, comme un Conseil municipal des jeunes (CMJ)...



QUESTIONS



1. Renseigne-toi à la mairie pour trouver un arrêté municipal. Quel en est le sujet ?

2. Quelles propositions ferais-tu si tu étais élu au Conseil municipal des jeunes ?



La Roche-sur-Yon Agglomération gère la piste d'éducation routière.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION OU L'INTERCOMMUNALITÉ

La commune n'est pas un territoire isolé

- Elle est entourée d'autres communes avec lesquelles elle est associée,
- elle est située dans un département et dans une région qui réalisent des actions dont elle doit tenir compte (ex. : le Département construit les collèges et la Région les lycées),
- elle peut se voir imposer par l'État un équipement d'intérêt national (ex. : une autoroute).

- en fusionnant :
Par exemple, en 1964, La Roche-sur-Yon, Saint-André d'Ornay et le Bourg-sous-La Roche ont fusionné pour ne faire qu'une seule commune. En 2016, deux communes de l'Agglomération, Saint-Florent-des-Bois et Chaillé-sous-les-Ormeaux ont fusionné pour devenir Rives de l'Yon. De même, Aubigny et Les Clouzeaux se sont unies pour créer Aubigny-Les Clouzeaux.

- en formant une "communauté" comme La Roche-sur-Yon Agglomération.

De plus en plus de communes unissent leurs efforts pour répondre ensemble aux intérêts de leurs habitants. Elles peuvent le faire de plusieurs façons :

La Roche-sur-Yon Agglomération

En 1994, treize communes voisines avaient créé la Communauté de communes du Pays yonnais, qui s'est vite élargie à quinze membres. Elle est ensuite devenue la Communauté d'Agglomération "La Roche-sur-Yon Agglomération", le 1^{er} janvier 2010.

En 2016, deux communes nouvelles se sont créées portant à treize le nombre de communes : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, Dompierre-sur-Yon, La Ferrière, Fougeré, Landeronde, Moulleron-le-Captif, Nesmy, La Roche-sur-Yon, Rives de l'Yon, Le Tablier, Thorigny et Venansault.

Toutes ces communes ont confié à La Roche-sur-Yon Agglomération les compétences suivantes :

- la collecte des déchets, la qualité de l'eau et l'assainissement,
- le transport collectif urbain (CTY/Impulsyon),
- la gestion des piscines et de la patinoire,
- la gestion des médiathèques et de la Scène nationale Le grand R,
- la création de zones d'activités pour les entreprises et l'aide à l'emploi,
- l'aide au logement (Programme local de l'habitat),
- le développement touristique,
- la gestion de la piste d'éducation routière,
- la réalisation de pistes cyclables et de chemins pédestres,
- l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage,
- la coordination gérontologique (pour les personnes âgées),
- la petite enfance (multi-accueils et haltes-garderies).

Le syndicat intercommunal "Yon et Vie"

Le syndicat "Yon et Vie" a été créé en janvier 2002 et transformé en syndicat mixte le 2 octobre 2006. Il se compose des communes de La Roche-sur-Yon Agglomération et de celles de la Communauté de communes de "Vie et Boulogne". Il regroupe un total de vingt communes (celles de la carte ci-dessous), et doit permettre de mieux aménager le territoire.



■ les trois nouvelles communes



QUESTIONS

1. Connais-tu le nom de ton département, de ta région et leurs habitants ?

2. Quel est le nombre de communes de La Roche-sur-Yon Agglomération ?

À DÉCOUVRIR...

- le cheminement cyclable La Roche - Coëx
- le siège de La Roche-sur-Yon Agglomération, 54 rue René-Gosciny



L'Agglomération assure les transports urbains

ORGANISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET COLLECTER LES DÉCHETS

Les cars scolaires et les bus Impulsyon

La Roche-sur-Yon Agglomération assure un service de transport scolaire pour l'ensemble de son territoire. Environ 2 600 élèves prennent les cars de l'Agglomération.

Les autres déplacements (loisirs, achats, travail...) sont assurés par le réseau de bus Impulsyon.



À DÉCOUVRIR...

- le site www.impulsyon.fr (horaires de bus)
- le site www.ecoemballages.fr/juniors (jeux et infos sur le tri)



BON À SAVOIR

L'Agglomération est desservie par 17 lignes régulières sur les communes de La Roche-sur-Yon, Aubigny-Les Clouzeaux, La Ferrière, Mouilleron-le-Captif, Venansault, Dompierre-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte et Rives de l'Yon.


La collecte des déchets

Cette mission est confiée à La Roche-sur-Yon Agglomération (c'est-à-dire un regroupement de mairies, celle de La Roche-sur-Yon et celles des communes voisines, voir p. 29).

Chaque habitant jette dans sa poubelle, chaque jour, plus d'un kilo d'ordures ménagères et de déchets recyclables.

Des camions bennes passent chaque semaine dans la rue pour les emporter. Un tri sélectif pour les déchets recyclables est mis en place pour séparer :

- le verre,
- les papiers,
- les déchets d'emballages (cartons, bouteilles en plastique, boîte de métal...),
- les ordures ménagères (non recyclables) sont déposées dans un centre de stockage.



À toi de jouer !

Pour ne pas polluer, dépose tes piles usagées dans les bacs à piles situés dans les mairies et les maisons de quartier.

Que deviennent ces déchets ?

Certains sont recyclés (comme les papiers, les bouteilles en verre ou en plastique, les boîtes en métal...). Les autres déchets (ordures ménagères) sont enfouis dans un centre de stockage.



QUESTIONS

1. En tenant compte du nombre d'habitants de ta commune, calcule combien de kilos de déchets il faut éliminer chaque semaine.

3. Quel tri de déchets peux-tu faire à la maison ?



Séance plénière des CMJ

ET LES JEUNES DANS TOUT ÇA ?

À La Roche-sur-Yon, les filles et les garçons qui sont en CM2, en 6^e et 5^e (classes publiques et privées) peuvent devenir Conseillers municipaux jeunes.

Le Conseil municipal des jeunes

Il y a 37 Conseillers municipaux jeunes à La Roche-sur-Yon.

Ils siègent sous la présidence du maire de la ville.

Ils sont élus pour un an avec possibilité de réélection pour une seconde année (sauf ceux qui quittent la 5^e).

Les jeunes reçoivent des cartes d'électeurs.

Le vote se déroule dans les établissements scolaires.

Celui qui reçoit le plus de voix est élu.

Chaque enfant peut expliquer ses idées, ses projets et faire une campagne électorale à l'intérieur de son école.

Tous les jeunes peuvent voter, mais seuls peuvent être candidats les jeunes habitant La Roche-sur-Yon ou le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération* (à condition d'être inscrits dans une école de La Roche-sur-Yon).

*c'est-à-dire les communes qui ont décidé de se regrouper pour bâtir leur avenir en commun.

Comment ça fonctionne ?

Après avoir été élus, les conseillers municipaux jeunes visitent les services municipaux afin de savoir exactement ce qu'il est possible de faire dans leur mairie.

Ils se réunissent quatre fois en séance plénière pendant l'année (séance où la présence de tous est indispensable) dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Roche-sur-Yon, avec le maire. Ils peuvent décider d'étudier tous les sujets qui les intéressent. Ils travaillent aussi en commissions (petits groupes, le mercredi après-midi) sur des projets qu'ils ont choisis. Ils disposent d'animateurs de commission et d'un secrétariat particulier.

Au nombre de trois, les commissions sont organisées par thématique :

Commission

"Environnement - Propreté - Sécurité"

Dans cette commission, les jeunes élus travaillent autour du développement durable, la propreté urbaine, les dangers de la rue, le civisme en ville...

Commission

"Animation, sport, loisirs, culture"

Les jeunes élus de ce groupe se rassemblent pour organiser des événements sportifs, réfléchir aux espaces dédiés aux loisirs, défendre le handisport...

Commission

"Solidarité et citoyenneté"

En 2018, les CMJ ont réalisé une sculpture sur le thème de l'hospitalité et ont reçu le 1^{er} prix dans la catégorie "autres œuvres" du concours de la Ligue des droits de l'Homme.



BON À SAVOIR

Un(e) élu(e) est en charge du suivi du CMJ.

Sa mission est de représenter le maire, d'animer et d'impulser de nouveaux projets pour le CMJ.

Les CMJ peuvent être élus deux années de suite.

SAIS-TU QUEL ÉLU(E)
EST EN CHARGE DU
SUIVI DU CMJ ?

Il s'agit de François Caumeau,
élu délégué au Conseil
municipal des jeunes.



Il est chargé de représenter le maire, animer et impulser de nouveaux projets pour le CMJ.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA ROCHE-SUR-YON

Quelques actions en images...



CHD La Roche-sur-Yon - juin 2018
Collecte de laine pour les bébés de la néo-natologie du CHD



Place Napoléon à La Roche-sur-Yon - mai 2018
Fenêtre sur l'Europe et le Monde



juin 2018 - Création d'un jardin partagé au sein de l'EHPAD de Saint-André



Paris - juin 2018
1er prix lors du concours de la Ligue des droits de l'Homme

En pratique, comment se déroule l'élection ?

À partir de la rentrée :

- Remise des cartes d'électeurs. La carte d'électeur est indispensable pour voter. Elle doit comporter ton nom, ton adresse et le nom de l'école. Tes parents doivent donner leur accord en signant cette carte.
- Remise des affiches de déclaration de candidature. C'est sur ces affiches que l'on inscrit le nom des candidats qui se présentent aux élections pour devenir conseiller municipal jeune.

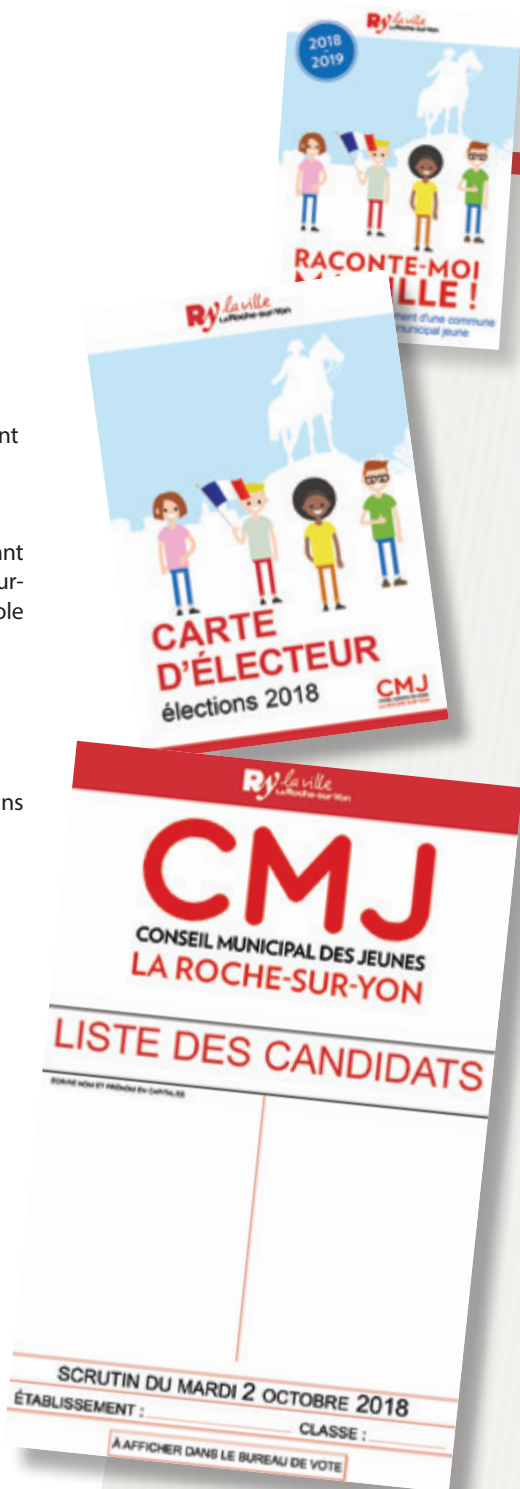
Seuls peuvent être candidats les jeunes habitant les communes regroupées dans La Roche-sur-Yon Agglomération et inscrits dans une école yonnaise.

À partir de septembre :

Déclaration des candidatures.
Affiches portant le nom des candidats.
Si tu te présentes, tu peux faire campagne dans l'école en proposant tes idées.

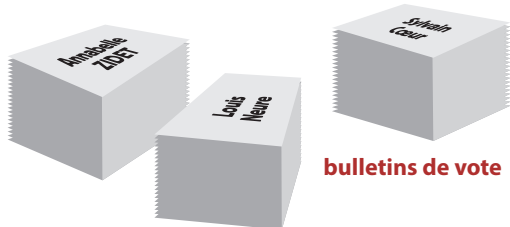
À partir d'octobre :

Campagne électorale et élections le mardi 2 octobre 2018.





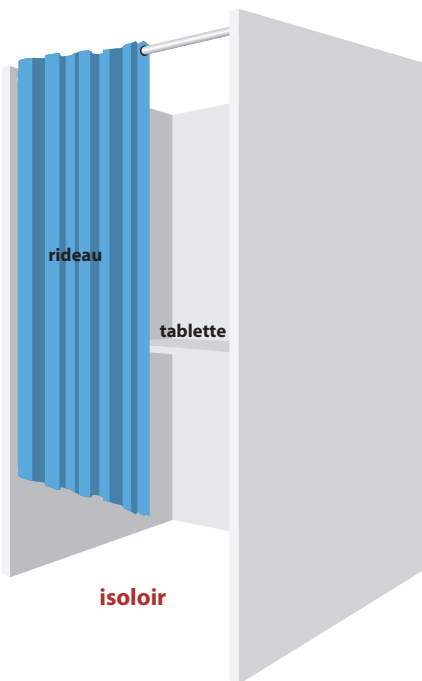
LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA ROCHE-SUR-YON



bulletins de vote



urne
elle est transparente,
possède un compteur
et est fermée par deux
cadenas



isoloir

Avant les élections

Préparation du scrutin (vote) :

Chaque école envoie à la mairie les noms de ceux qui sont inscrits sur l'affiche : c'est la liste officielle des candidats.

À la mairie, on prépare les bulletins de vote. Chaque bulletin porte le nom du candidat, sa classe et son école.

On prépare aussi le matériel qui sert aux élections : les urnes. Il en faut autant qu'il y a de bureaux de vote.

Les isolements, comme le nom l'indique, sont des petites cabines où l'on s'isole pour choisir tranquillement le bulletin du candidat pour qui l'on vote.

Dans l'école, on choisit les élèves qui s'occupent du déroulement du vote : un président du bureau de vote, deux assesseurs et un secrétaire. Ils peuvent être assistés par un adulte.

Le jour des élections

Déroulement des élections :

C'est le grand jour !... Dans chaque école est installé un bureau de vote.

- Tu dois obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur avec l'autorisation signée de tes parents.
- Tu prends tous les bulletins des candidats et une enveloppe. Tu choisis ton candidat dans l'isoloir.
- Dans l'isoloir, tu glisses dans l'enveloppe le bulletin du candidat que tu as choisi et tu refermes la languette sans coller.
- Tu es prêt(e) alors à déposer ton enveloppe dans l'urne.
- Tu te présentes à la table de vote avec ta carte d'électeur.
- Le premier assesseur lit ton nom sur ta carte d'électeur.

- Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement (la liste où sont inscrits les électeurs).
- Le président du bureau de vote actionne l'urne et tu peux y glisser ton enveloppe. Le président prononce les paroles magiques : "a voté !".

Tu viens d'accomplir ton devoir électoral.

- Tu signes alors près de ton nom sur la liste d'émargement et le deuxième assesseur tamponne ta carte pour avoir une trace de ton vote.

C'est comme ça que tous les votes officiels se déroulent en France. Tu trouves peut-être que c'est un peu compliqué, mais tout cela est nécessaire pour éviter les tricheries et garantir le sérieux du vote.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA ROCHE-SUR-YON



NUL

NUL

NUL

Comment voter dans l'isoloir ?

Dans l'enveloppe, tu glisses un bulletin : celui du candidat de ton choix.

Si tu mets plusieurs bulletins du même candidat, ça ne change rien et ça compte pour une seule voix.

Si les candidats ne te plaisent pas, si tu n'es pas d'accord :

- Tu peux barrer un bulletin, le déchirer, mettre autre chose à la place, mais dans ce cas ton vote sera considéré comme NUL.
- Tu peux mettre ton nom ou plusieurs bulletins de candidats différents, ton vote sera également considéré comme NUL.
- Tu peux ne rien mettre dans l'enveloppe et dans ce cas ton vote sera "BLANC" donc NUL.

Dans tous les cas tu auras voté et donc marqué que tu t'intéresses à la vie publique, même si tu es en désaccord avec les idées des candidats.

Ceux qui ne votent pas, qui s'abstiennent de voter, sont des abstentionnistes.



ET LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les élèves scolarisés en classe de 6^e et 5^e bénéficient des nouvelles technologies pour accomplir leur acte citoyen, à travers le vote électronique.

Comme pour le vote papier, les élèves en 6^e et 5^e doivent impérativement faire signer leur carte d'électeur par leurs parents. Le jour des élections, les personnes responsables des bureaux de vote vérifient la carte de chaque élève pour l'autoriser à voter. L'élève se voit ensuite remettre ses codes d'accès qui lui permettront de voter sur ordinateur.

Après avoir accédé à la page de vote, les électeurs cliquent sur le candidat de leur choix et valident leur vote. Le vote de l'élève est enregistré, il est impossible de voter deux fois avec le même code.

Les résultats définitifs sont sortis, dès le passage du dernier votant, et envoyés en mairie par fax ou par mail.

Après le vote

Lorsque les citoyens ont voté, le scrutin est clos et on procède au dépouillement des enveloppes.

Après le vote, on fait les comptes. Tout le monde peut y assister.

Sous la présidence... du président, évidemment, on ouvre l'urne. On compte d'abord les enveloppes et on les met en paquets.

On compte aussi les signatures sur la liste d'émargement pour voir si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.

Quatre personnes de l'assistance, appelées scrutateurs, sont désignées pour sortir les bulletins des enveloppes, pointer et additionner le nombre de voix recueillies par chaque candidat.

Le président remplit le procès-verbal des résultats et proclame le nom des élus : celui ou celle qui a le plus de voix est élu(e), pour un an, conseiller municipal jeune de La Roche-sur-Yon.

S'il y a égalité de voix, c'est le ou la plus âgée qui l'emporte. C'est la règle du vote !



Le soir des élections

Les résultats de tous les bureaux de vote sont transmis à la mairie de La Roche-sur-Yon.

La presse et le public sont là pour assister à la proclamation de la liste des 37 conseillers municipaux jeunes.

Et après ?

La première réunion publique du nouveau Conseil municipal des jeunes de La Roche-sur-Yon se déroule quelques jours plus tard, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire, en présence des jeunes élus municipaux, des parents, enseignants, amis et habitants de la ville qui souhaitent venir, et de la presse.

Les nouveaux conseillers municipaux peuvent étudier de nouveaux projets, préparer les commissions, découvrir les services de la mairie et se mettre au travail !

Un sacré programme...



**CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

Service Vie des quartiers,
associations et concertation
Hôtel de Ville
place Napoléon
La Roche-sur-Yon

Tél. 02 51 47 49 36
cmj@larochesuryon.fr
www.larochesuryon.fr